



Fissures du pourtour de cheminée du toit

Par **Anna**, le **11/10/2010** à **18:28**

Bonjour, rnrnJ'ai fait refaire la toiture de ma maison il y a 7 ans. rnrnDepuis quelques mois, par temps de pluie, de l'eau s'infiltre sous la toiture et à l'intérieur sous les combles au niveau des 2 conduits de cheminée qui se trouvent dans 2 pièces différentes laissant apparaître humidité, auréoles et filets d'eau. rnrnJ'ai fait appel à l'entrepreneur qui a réalisé les travaux de toiture et celui-ci m'a proposé un devis pour refaire le pourtour des cheminées qui seraient fissurées. Il me propose aussi de détruire une des 2 cheminées extérieures qui ne servirait à rien. rnrnJ'aimerais savoir si la garantie decennale s'applique aux travaux de toiture (changement des tuiles) et si celle-ci inclut une garantie pour les travaux de fissure de cheminée extérieure que je dois effectuer. rnrnMerci à vous, rnCordialement, rnAnna

Par **aiemac**, le **11/10/2010** à **23:02**

bonjour rnsi les ouvrages fissurés figurent dans les devis et facture de l'entreprise, celle-ci doit garantie. rnà défaut, non. rnencore que je conçoive mal un remplacement de tuiles sans intervention sur la zinguerie sauf à ce que le profil soit exactement le même que celui de la tuile remplacée (et encore moins s'il s'agit d'une simple moraine).